

OCTOBRE 2026

CSSCT SNCF OPTIM'SERVICES

L'UNSA-FERROVIAIRE EXIGEANTE POUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Le 13 octobre s'est tenue la CSSCT ordinaire de SNCF Optim'Services.
Par son dialogue social, l'UNSA-Ferroviaire s'assure que chaque dossier présenté ne soit jamais réalisé au détriment de vos conditions de travail et de votre sécurité.

ACCIDENTOLOGIE ET SÉCURITÉ : AUGMENTATION DES AGRESSIONS

Les données du 3ème trimestre 2026 font état d'une baisse des accidents du travail (–22 %). Les chutes de plain-pied demeurent le premier risque et concernent près d'un accident sur deux.

Le point noir est la hausse depuis 2024 des chocs émotionnels et des agressions physiques ou verbales, frappant particulièrement les agents des Services Médicaux (médecins, infirmiers, secrétaires).

La direction annonce de futurs outils de suivi et des actions de sensibilisation. Les agressions font l'objet d'un traitement avec les RH et ne doivent pas rester sans suite.

Il a été acté :

- Des courriers sont systématiquement envoyés aux mairies pour signaler les défauts de voirie.
- Forums sécurité avec présentation de témoignages, formats vidéo courts, et mise en place d'un futur outil de suivi interactif.
- Incitation à la remontée des quasi-accidents pour construire une « pyramide » avec une base de signalements plus large.
- Les agressions verbales ou physiques font l'objet d'un traitement avec les RH et ne doivent pas rester sans suite.



CE QUE PENSE L'UNSA-FERROVIAIRE

L'UNSA-ferroviaire condamne fermement les violences et les pressions exercées sur le personnel médical.

L'UNSA-Ferroviaire apporte son soutien à l'ensemble des collègues qui ont déjà vécu ce genre de situation.

Fédération UNSA-Ferroviaire - 56, rue du Faubourg Montmartre - 75 009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org

RELOGEMENT DU CAS D'ANGOULÊME : UNE URGENCE ENFIN TRAITEE

L'équipe de 3 professionnels du CAS d'Angoulême (2 travailleurs sociaux, 1 secrétaire) fait face à un bâtiment cumulant les problèmes : chauffage défaillant, absence d'accès PMR et, point critique, une coupure d'eau courante depuis mai 2026 ayant contraint l'équipe à un télétravail prolongé.

La direction a acté un relogement provisoire pour une durée de 6 mois, à partir du 1er novembre 2026, dans un espace de coworking à Gond-Pontouvre (à 11 minutes de la gare).

Ce relogement comprend un bureau de 10 m² et une salle de réunion de 28 m².

Les horaires restent inchangés et les titres-restaurant sont maintenus, avec un léger gain de temps de trajet pour les agents.

CE QUE PENSE L'UNSA-FERROVIAIRE

Les membres de la CSSCT UNSA-Ferroviaire ont jugé que cette solution de repli allait dans le bon sens pour permettre aux agents de passer l'hiver dans des conditions acceptables.

Néanmoins, l'UNSA-Ferroviaire a pointé du doigt l'absence de diagnostic acoustique officiel, l'équipe ayant dû vérifier elle-même la confidentialité des lieux lors d'une visite.

Compte tenu du nombre important de visites à domicile et de la nature confidentielle des entretiens, nous demandons qu'un véritable diagnostic soit réalisé.

Ce relogement n'étant que provisoire (6 mois), la direction doit trouver une solution pérenne et adaptée aux missions du CAS.

TRAVAUX À L'EHST DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER : VIGILANCE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

D'importants travaux de remise aux normes (remplacement du chauffage fioul par des pompes à chaleur, rénovation de l'ascenseur de plus de 40 ans, fin des lignes cuivre, sécurité incendie et reprise des sols) imposent la fermeture du site du 6 janvier au 11 mai 2027.

Les 7 salariés titulaires et les 3 alternants seront relogés dans les bâtiments annexes équipés du Wi-Fi (salle des Ebihens aménagée en open space de 136 m², salle Zen, salle des Mouettes).

L'organisation prévoit 1 à 2 jours de télétravail par semaine. Des mesures de compensation sont actées : titres-restaurant transitoires pour 4 salariés et indemnités (ITT) pour 3 agents afin de compenser la perte financière liée aux week-ends et astreintes non réalisés.

Une stricte séparation des cheminements avec la base travaux est prévue.

CE QUE PENSE L'UNSA-FERROVIAIRE

L'UNSA-Ferroviaire approuve la mise en place de compensations financières (maintien des tickets-restaurant et versement d'ITT).

Cependant, nous avons interpellé la direction car les montants exacts de ces ITT n'ont toujours pas été précisés à ce stade.

Par ailleurs, les représentants du personnel ont interrogé la Direction sur la réalisation d'une évaluation ergonomique de l'aménagement des postes. À ce jour, aucune évaluation n'a été réalisée.

Enfin, l'UNSA-Ferroviaire restera très vigilante quant à la gestion de la coactivité avec le chantier, notamment concernant les procédures d'accès sécurisé aux dossiers professionnels qui resteront stockés dans le bâtiment principal.



OUTILS NUMÉRIQUES ET VÉHICULES CONNECTÉS : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Le déploiement des boîtiers connectés sur 161 véhicules de service (hors poids lourds) s'achèvera fin décembre 2026. La consultation au niveau du GPE remonte au 30 octobre 2019.

Fonctionnement : le journal de service se renseigne automatiquement après badgeage avec le Pass Carmillon.
Un bouton « vie privée » est présent : il se désactive à la coupure du contact et ne désactive pas l'identification du conducteur.
La visualisation en temps réel ne concerne que les véhicules d'astreinte ou d'intervention.

Le bouton « vie privée » est notamment utile pour les visites à domicile et pour les salariés autorisés à rentrer chez eux avec le véhicule. Aucune justification de son activation ne serait demandée.
Les données de conduite (accélération, freinage) ne sont pas destinées à un contrôle individuel ; l'analyse serait surtout utile en cas d'accident.

CE QUE PENSE L'UNSA-FERROVIAIRE

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé lors de cette instance que ce dossier avait été bloqué en 2019 précisément à cause du caractère non persistant du bouton « vie privée ».

Nous constatons que cette difficulté a enfin été prise en compte par la direction, ce qui est une avancée.

Toutefois, l'UNSA-Ferroviaire a souligné que la compatibilité des anciens badges n'a toujours pas reçu de réponse claire.

Nous resterons particulièrement vigilants sur l'utilisation des données collectées, qui ne doivent en aucun cas dériver vers un outil de contrôle individuel de la conduite des agents.

ÉVOLUTION DES MISSIONS SECAS : UNE CHARGE DE TRAVAIL À MAÎTRISER

Contexte : L'activité des secrétaires de CAS évolue fortement : la saisie et les visites diminuent au profit d'une hausse importante de l'activité téléphonique (le Numéro Vert a traité plus de 20 000 appels et 2 500 courriels) et des sujets liés à la sécurité, la sûreté et aux bâtiments.

Une expérimentation est actuellement en cours sur quatre territoires. L'organisation cible prévoit, par territoire, quatre gestionnaires, un chef d'équipe et un délégué technique (chargé de la SST, sûreté, travaux).

Si les premiers retours soulignent une meilleure cohésion d'équipe, une meilleure répartition des tâches afin de répondre à la demande et un suivi SST amélioré grâce aux délégués techniques, de nombreux points d'amélioration subsistent.



Il est nécessaire d'harmoniser les tableaux de service avec les horaires du Numéro Vert, d'améliorer les outils (automatisation) et de revoir la mobilité ou le télétravail.

La direction annonce des mesures d'accompagnement : formations managériales et sécurité, co-développement, systématisation de la prime de saisie et une EVRPS (Évaluation des Risques Psychosociaux) à 6 mois.

La direction envisage d'étendre ce modèle à d'autres territoires.

CE QUE PENSE L'UNSA-FERROVIAIRE

L'UNSA-Ferroviaire entend les retours positifs sur la cohésion d'équipe, mais reste très vigilante sur la charge de travail au quotidien.

Les membres de la CSSCT souhaitent le déploiement des formations prévues sur la gestion des émotions et des situations difficiles, car les agents sont en première ligne.

Enfin, l'UNSA-Ferroviaire a rappelé qu'une consultation du CSE était nécessaire avant une extension aux autres territoires.

L'UNSA-Ferroviaire portera une attention particulière au pesage des postes qui sera fait.

ORGANISATION DES CFAS : VIGILANCE SUR L'ERGONOMIE ET LES EFFECTIFS

Le déploiement de la nouvelle organisation des CFAS se poursuit.



Les sites de Lyon et Marseille sont en place depuis environ six semaines, suivis début octobre par Paris Sud-Est, Strasbourg et Toulouse. Bordeaux suivra début novembre. Si environ 95 % des 140 postes sont pourvus, il reste en attente des postes paramédicaux à Strasbourg et un poste d'infirmière à Lyon.

La direction a mis en place un dispositif d'accompagnement (chats, écoute terrain anonyme, visites du préventeur, détection RPS). Une EVRPS formelle est prévue au premier quadrimestre 2027.

Sur le terrain, notamment à Marseille, les retours sont globalement positifs mais font état d'irritants tels que l'organisation des locaux, le partage de salles de consultation entre plusieurs praticiens et les contraintes liées aux horaires de transport.

DIRECTION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA STRATÉGIE (SERVICES MÉDICAUX)

Initialement prévue le 1er octobre suite à l'information du CSE du 15 septembre 2026, la mise en place de la nouvelle Direction de la Transformation et de la Stratégie (Services Médicaux) sera effective le 2 novembre 2026.
Cette structure sera dotée de 7 ETP, comprenant 6 créations de postes, ce qui représente un solde net de +1 ETP.
Cependant, cette réorganisation engendre des impacts sur les structures existantes : 5 postes de la Direction Projets sont supprimés, dont 3 étaient vacants. La configuration intègre la création d'un poste de juriste et d'un poste d'alternant, ainsi que le transfert d'un poste d'assistant de projets immobiliers et conventions, et le transfert d'un poste de la Direction de la Production avec un rattachement modifié.

Sur le plan humain, un seul salarié est directement concerné par la suppression d'un poste et bénéficie du dispositif RH 910.

CE QUE PENSE L'UNSA-FERROVIAIRE

L'UNSA-Ferroviaire suit de très près les mouvements de réorganisation au sein des Services Médicaux et restera particulièrement vigilante quant à l'accompagnement effectif et personnalisé du salarié concerné par la suppression de poste, afin que le dispositif RH 910 ne soit pas qu'une simple formalité administrative mais débouche sur une solution pérenne et respectueuse de son parcours professionnel.

VOS MEMBRES CSSCT UNSA-FERROVIAIRE


Annabelle **CRESPIN**
crespin.a@unsa-ferroviaire.org


Paterne **COPOL**
copol.p@unsa-ferroviaire.org


Agnès **RIVOALLAN**
rivoallan.a@unsa-ferroviaire.org


Stephan **DELON**
delon.s@unsa-ferroviaire.org


Joël **MARCHE**
marche.j@unsa-ferroviaire.org


Marie-Cécile **MARCHETTI**
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org


Cédric **LEVASSEUR**
levasseur.c@unsa-ferroviaire.org


Mireille **LUCAS**
lucas.m@unsa-ferroviaire.org


Nathalie **PEREIRA DA SILVA**
pereira-da-silva.n@unsa-ferroviaire.org


Régis **DERINE**
regis.derine@sncf.fr